

DÉPARTEMENT
DU NORD

ARRONDISSEMENT
DE DUNKERQUE

COMMUNE
DE MERVILLE

DATE DE CONVOCATION
18 novembre 2020

Nombre de Conseillers

En exercice 29

Présents 27

Votants 29

OBJET :

**11a. COMMUNAUTE
DE COMMUNES
FLANDRE LYS. ACTION
FRUITS DANS LES
ECOLES. ANNEE
SCOLAIRE 2020-2021.**

**EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Envoyé en préfecture le 07/12/2020

Reçu en préfecture le 07/12/2020

Affiché le

ID : 059-215904004-20201124_07122020D11A_AK-DE



L'an deux mil-vingt, le vingt-quatre NOVEMBRE à d

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Joël DUYCK, Maire

Étaient présents : M. DUYCK Joël, Maire-Président – Mme BOULENGUER-PLÉ Sandra – Mme BEURAERT Martine – M. MORVAN Hervé – Mme BOULENGER Delphine – Mme BILLIAU Marie-Françoise – M. LAPIERRE Julien – Mme BOUVET Margaret – M. MOUILLE Julien – Mme QUIQUE Corinne – M. VERMEESCH Olivier – Mme BLANQUART Marine – M. COUSYN Sébastien – Mme CARLIER Nathalie – M. DECREUS Christophe – Mme MARMINION-OBERT Nadine – M. DELFLY Jean-Louis – Mme CAPPELLE Christiane – M. ROBBE Jean-Pierre – Mme LORPHELIN Martine – M. LORIDAN Bernard – Mme PETITPRET Sabine – M. TIMLELT Frédéric – Mme DI PENTA Anna – Mme DELANSAY Sylvie – M. BEZILLE Marc – Mme FLAMENT Laëtitia Conseillers Municipaux.

Formant la majorité des membres en exercice.

EXCUSES : M. BAUDRY José – M. SERE Soarey Idriss **donnant procurations respectives** à Mme BOULENGUER-PLÉ Sandra – M. LAPIERRE Julien.

DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Mme BOULENGUER – PLÉ Sandra a été élue Secrétaire de séance.

Pour la 7^{ème} année consécutive, cette opération est reconduite par le biais de la Communauté de Communes Flandre Lys dans le cadre du programme Epode.

Elle consiste en la distribution, par conventionnement avec les communes, de fruits aux écoliers de classe maternelle. Les objectifs de la promotion de la consommation des fruits, sont l'appréciation de la connaissance des enfants concernant leur diversité, l'encouragement à la curiosité alimentaire et à la découverte du goût, l'information des parents sur l'importance de la diversité et de l'équilibre alimentaire.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que depuis l'année scolaire 2003-2004, la commune participe à cette action.

Il propose donc au conseil municipal la reconduction de la mesure pour l'année scolaire en cours. Celle-ci sera subventionnée par la CCFL à hauteur de 1 980 €, somme destinée à couvrir les dépenses afférentes à la réalisation de l'action.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal autorise la signature par le Maire de la convention avec la CCFL, convention conclue pour la durée de l'action, soit la présente année scolaire, et annexée à la délibération, ainsi que tout document s'y rapportant.

Fait et délibéré en séance à MERVILLE, les jours, mois et an susdits.

Ont signé les membres présents.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire

Joël DUYCK

Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.